

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-200042356-20241212-63_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le douze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à Tonnerre, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BOEUF Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Régis LHOMME Vezannes : M. Georges CUSSAC Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 19	
dont ayant donné Pouvoir : 0	
- Votants : 37	
<u>Compétence EAU</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 19	
dont ayant donné pouvoir : 0	
- Votants : 30	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 4	
dont ayant donné Pouvoir : 0	
- Votants : 16	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> :	
<u>Nombre de délégués</u> :	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléé</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par M Régis LHOMME.
	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Fleys : M. Xavier COLLON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Viviers : M. Christian PICQ. Tonnerre : M. Christian ROBERT, décédé, n'est pas suppléé.
	<u>Délégué titulaire absent non excusé suppléé</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.
	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN (M BOLLENOT suppléant est excusé) Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : Mme Nadine THOMAS Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Jean-Louis MARONNAT, Maire-délégué titulaire de Sennevoy-le-Haut.
	<u>Date de convocation</u> : 29 novembre 2024
	Délibération n° 63-2024
	Objet : EAU
	DEMARCHE DE SOBRIETE

Le Président expose la situation suivante au Comité Syndical :

Le 12eme programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie prévoit de privilégier l'accompagnement des collectivités qui s'engagent dans une démarche de sobriété en eau.

Le Syndicat des eaux a prélevé en 2023, 1 136 513 m³, sur ses différents captages d'eau.

La part dédiée à l'alimentation en eau potable (hors import/export) est de 1 119 721 m³

	Volume prélevé	Volume importé	Volume exporté	Volume vendu	Rendement
Régie	610 823,00	111 574,00	48 751,00	366 044,00	57%
DSP TONNERRE	454 288,00	35 940,00	106 695,00	280 287,00	79%
DSP CHATEL	71 402,00	4 668,00	13 528,00	45 050,00	77%
SET	1 136 513,00	152 182,00	168 974,00	691 381,00	67%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

S'engage dans une démarche de sobriété de prélèvement dans les ressources d'eau potable.

Pour cela le SET prévoit le plan d'action suivant :

- ***Déploiement de la télégestion pour améliorer le suivi des prélèvements***
- ***Recherche et réparation des fuites***
- ***Amélioration de la comptabilisation des volumes en remplaçant les compteurs >25 ans***
- ***Renouvellement des réseaux les plus fuyards***
- ***Lancement d'un schéma directeur d'eau potable en 2027***

Le SET vise une réduction des volumes prélevé hors export de 3% (33 500 m³) d'ici 2027.

Les projections du schéma directeur permettront de définir les futurs objectifs

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication au recueil des actes administratifs, devant le tribunal administratif de DIJON (22 rue d'Assas 21000 DIJON) dans un délai de 2 mois ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr/> ».